



## AVIS PUBLIC – ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance extraordinaire du 21 décembre 2022 les règlements suivants :

**RÈGLEMENT 729-2023 INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023 »**

Ce règlement énonce la volonté du conseil de prévoir les règles relatives au paiement des taxes municipales, à la tarification et aux compensations pour l'année 2023. Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**RÈGLEMENT 663-2 INTITULÉ « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 663 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX AFIN DE LIMITER L'EFFET DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION POUR L'ANNÉE 2023 »**

Ce règlement fixe l'augmentation maximale du traitement des élus à 5 % pour l'année 2023. Ce règlement entre en vigueur en date des présentes.

Des copies des règlements sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 22 décembre 2022

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint